



secrétariat

Madame Poupard

Le Passadou

Chemin du gouffre des Cloches

46210 Sabadel-Latronquière

contact@ventduhautsegala.com

EXPÉRIENCE DU SÉGALA : NON À L'ÉOLIEN INDUSTRIEL

OUI AU RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OUI À DES SOLUTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AVEC LES TERRITOIRES

À l'occasion de la réunion organisée par le Conseil Général du Lot concernant la transition énergétique, dans le cadre du débat national, nous demandons aux élus de ne pas céder aux lobbys en particulier au lobby éolien industriel **mais de prendre en compte les trois grands principes du « Développement Durable » pour penser cette transition à savoir :**

- **La Responsabilité Environnementale**: le développement doit préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles.
- **La Responsabilité Sociale** : le développement doit accompagner et renforcer le progrès social pour une meilleure satisfaction des besoins de tous, notamment au niveau de la qualité de vie, de la santé, du logement et de l'éducation : éléments essentiels du progrès.
- **La Responsabilité Économique**: les projets doivent avoir une efficacité économique ; une mise en rapport entre les aspects suivants : investissement, production et respect ou développement des économies locales des territoires doit produire une réelle cohérence et s'inscrire dans un projet de territoire.

Dans le Lot, le tourisme, l'artisanat, le commerce et les services publics sont des secteurs interdépendants qui tiennent une place importante dans les économies locales et qui sont tous tributaires de l'attractivité des territoires et de la qualité de vie.

L'éolien industriel doit être réglementé et ne pas être fait partout et n'importe où. Les énergies renouvelables doivent être au service d'un mieux-être humain et non au service d'une industrie grandement opaque.

Nous avons demandé à nos députés de ne pas voter les amendements éoliens de la loi sur la sobriété énergétique et de prendre en **compte les demandes suivantes**:

- **qu'un moratoire** sur la production éolienne (rendement, coût et impact sur la santé des riverains) soit effectué avant de procéder à une déréglementation de son cadrage ;
- **que les pouvoirs publics exercent** dès à présent sur les montages d'opérations éoliennes, **un contrôle technique**, servant de référence solide aux collectivités et aux particuliers désireux d'engager des financements ;
- **que les recommandations de l'Académie de Médecine qui préconise une distance de 1500 m entre ces machines et les habitations, soient prises en compte dans la réglementation concernant ces installations ;**
- que, d'une part, **des mesures de vent soient rendues obligatoires et publiques avant toute implantation**, et que, d'autre part, ces mesures et procédures de calcul associées soient des données effectuées ou validées par un service public compétent et indépendant tel que Météo France.

Concernant notre département, nous demandons :

- **de prendre en compte** les quatre propositions ci-dessus dans le schéma régional éolien ;
- **de ne pas favoriser des projets éoliens dont l'étude technique du SRE a montré les caractères « inadaptés » ou « peu adaptés » ;**
- **d'abandonner une politique du chiffre** et de mettre en place des projets en cohérence avec le territoire ;
- **d'orienter les CDC ou les communes** vers le respect des principes du Développement Durable et non de permettre une « braderie » des territoires pour des intérêts privés loin de l'intérêt général en matière de transition énergétique ;
- **d'inciter les CDC et les communes** à la transparence en abandonnant la politique du fait accompli.